

REÇU LE  
10 JAN. 2018

Monsieur le Maire  
SOMMERVILLER  
28 rue de Lorraine  
54110 SOMMERVILLER

Nancy le, 09/01/2018

**Objet : Consultation sur le PLU Sommerviller**  
Dossier suivi par : Aurélie Martin  
*Copie à Communauté de communes Pays du Sel et du Vermois*

Monsieur le Maire,

La commune de Sommerviller a arrêté un projet de PLU et sollicité l'avis du Syndicat Mixte de la Multipole Sud Lorraine.

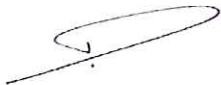
L'examen des PLU du territoire constitue pour le syndicat mixte un moyen important pour s'assurer qu'ils contribuent effectivement à la mise en œuvre des objectifs du SCoT.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous informer que le syndicat mixte émet un avis favorable sur ce projet en soumettant certaines observations que vous trouverez ci-après.

L'équipe technique du syndicat reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos salutations les plus distinguées.

**Le Vice-président**  
Filipe PINHO



**Le Président**  
Laurent de Gouvion-Saint-Cyr



## *Observations pour compléter le dossier*

### Remarques concernant le Rapport de Présentation :

---

- page 136 : les objectifs de production de logements pour la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois est de 2019 logements dont 1300 en stabilité pour la période 2013-2026.

### Remarques concernant les OAP :

---

Pour une meilleure lisibilité, indiquer en tête de chapitre la superficie et le nombre de logements créés.

#### OAP n°1 « entrée de ville coté Flainval »

- le SCoT encourage la logique d'itinéraire, le bouclage sur la partie Est offre une circulation fluide. Sur la partie ouest, la desserte en impasse offre une intégration fonctionnelle moins évidente.
- préciser les aménagements d'entrée de village. L'OAP pourrait mener une réflexion sur ce qui est donné à voir depuis l'entrée du village (construction, espaces arborés...).

#### OAP n°2 « entrée de ville côté Crévic »

- la partie est de la zone 1AU devra faire l'objet d'une attention particulière en raison de sa position en entrée de village ainsi que sa proximité de la zone A. Pour une meilleure intégration paysagère la « transition végétale » matérialisée en zone 2 AU (partie Nj) devrait également se poursuivre en zone 1AU.
- préciser les aménagements d'entrée de village. L'OAP pourrait mener une réflexion sur ce qui est donné à voir depuis l'entrée du village (construction, espaces arborés...).